



Règlement Bourse de Noël 2013

Art. 1 – L'association La vie qui gagne organise une Bourse de Noël 2013 à Asson [64] qui a pour but de financer les projets d'amélioration du quotidien des enfants hospitalisés. Ce service permet aux personnes de vendre des objets dont elles n'ont plus l'utilité. Les personnes acheteuses peuvent ainsi s'équiper à moindre coût.

Art. 2 – Le dépôt, la vente et la restitution des articles invendus se dérouleront aux dates suivantes :

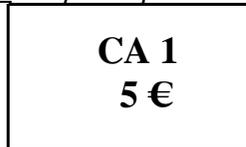
Dépôts	Vendredi 15 novembre	14h à 19h
	Samedi 16 novembre	9h à 12h
Vente	Vendredi 15 novembre	14h à 19h
	Samedi 16 novembre	9h à 19h
Retraits	Dimanche 17 novembre	9h30 à 16h30
	Dimanche 17 novembre	17h30 à 18h30

Art. 3 – L'enregistrement des articles est ouvert à tous, le vendredi et le samedi aux horaires ci-dessus. Vous pouvez télécharger la fiche de dépôt sur le site <http://laviequigagne.free.fr> ou la demander par mail laviequigagne@pau.fr

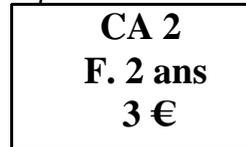
La vie qui gagne vous encourage à préparer les fiches de dépôts à l'avance et à les envoyer par mail laviequigagne@pau.fr ou de les amener le jour du dépôt sur support papier. Les bénévoles se chargeront de l'étiquetage.

Nouveauté : étiquettes autocollantes pré imprimées (un gain de temps !).

Exemples Etiquette pour un vélo :



Etiquette pour un vêtement fille :



Les prix pourront être modifiés et complétés le jour du dépôt. Pendant toute la durée de la Bourse, ces prix ne sont pas modifiables, ni négociables.

Art. 4 – Seuls les articles complets, en parfait état de fonctionnement, respectant les normes en vigueur et propres seront acceptés. Les articles de petites tailles et/ou comportant plusieurs (petites) pièces devront être attachées entre elles et présentées sous sachet transparent et solide. Les jouets à piles doivent être amenés avec des piles pour pouvoir être testés.



Les articles acceptés sont : jeux et jouets, vêtements enfants ou adultes, vêtements de grossesse, linge de maison, matériel puériculture, déco, les articles de sport et de loisirs, vélos, livres, BD, CD, DVD, consoles et jeux vidéo (mis en sécurité et à la vue de tous durant la Bourse), jeux de plein air et petits meubles. Ils seront étiquetés par les bénévoles de La vie qui gagne.

Chaque personne présente pourra déposer *seulement* une liste de 20 vêtements et **autant de listes pour d'autres articles**. Pour les personnes qui souhaiteraient voir leurs vêtements sur les portants, prévoir des cintres. Sur les portants, les vêtements seront plus visibles et faciles d'accès.

Nous engageons aussi les personnes à faire des lots (*ex* : 3 bodys) ou des cartons de 10 à 20 vêtements (*ex* : vêtements fille 3 ans été) pour les vendre, un carton ou un lot = 1 article déposé.

Malgré toute la vigilance au tri, tout article abîmé ou incomplet sera retiré de la vente lors du rangement. Une équipe de surveillance sera mise en place par La vie qui gagne pendant toute la durée de la Bourse. Toutefois, l'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des articles durant cette même durée.

Art. 5 – Il est perçu au profit de l'association La vie qui gagne : 1 euro symbolique de l'étiquetage, de la mise en vente, de l'installation et de la gestion des objets par fiche de dépôt de 20 articles et 25% de la vente sur la durée de la Bourse.

Exemple : un article déposé à 10 € rapportera au vendeur 7,50 € en cas de vente.

Art. 6 – La restitution des invendus et le paiement des dépositaires se dérouleront après la vente et aux heures indiquées à l'article 2. Les dépositaires auront à leur charge le démontage des objets assemblés lors du dépôt.

Art. 7 – Toute participation implique de la part de l'acheteur ou du vendeur ce règlement qui sera diffusé pendant toute la durée de la Bourse et préalablement sur le site <http://laviequigagne.free.fr>

Pour toutes informations : 06.71.63.34.33 (Anne Cassourra) ou laviequigagne@pau.fr

Art. 8 – Les articles et l'argent qui n'auront pas été retirés le dimanche 17 novembre avant 18h30, deviennent la propriété de La vie qui gagne. L'association accepte toute sorte de dons.

Merci aux bénévoles, à vous tous et à la Municipalité d'Asson.